



Interdiction de territoire

Par **jennah**, le **29/10/2008 à 20:30**

BJR,VOILA JE VOUS EXPOSE UN PROBLEME,MON AMI A ETE INTERDIT DE TERRITOIRE IL Y A PLUS D UN AN DEPUIS CETTE INTERDICTION A ETE LEVER MAIS A CHAQUE FOIS QU IL SE FAIT CONTROLER PAR LA POLICE ON L ARRETE PARCE QUE SUR LES ORDINATEUR L INTERDICTION NA TOUJOURS PAS ETE LEVER.IL A BIEN ESSAYER DE LEUR EXPLIQUER MAIS RIEN A FAIRE ILS NE L ENLEVE PAS DE LEUR FICHIER. QUEL RECOUR PEUT ON AVOIR POUR QUE CETTE INTERDICTION SOIT LEVER DES ORDINATEUR.

Par **Tisuisse**, le **29/10/2008 à 23:50**

Bonjour,rnrnMerci de ne pas écrire en majuscules, on a l'impression que vous hurlez, et de ne pas utiliser les abréviations SMS.rnrnCe problème relève des services de votre préfecture et du greffe du tribunal (juge d'application des peines). Qu'en disent'ils ?